Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 19 DEC. 2019
ID : 056-215601626-20191216-DB20191208-DE

VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

SAINT MAUDE – ACQUISITION DES PARCELLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 19 DEC. 2019
ID : 056-215601626-20191216-DB20191208-DE

n°08

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER

SAINT MAUDE – ACQUISITION DES PARCELLES
Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

Le Conseil départemental est propriétaire des parcelles CT 65, CT 68, CT 96 et CT 97 à Saint Maudé. Ces parcelles ont été acquises par le département en 1994 pour la réalisation de la déviation de la RD 162. Ce projet n'est plus d'actualité. Le département propose à la commune d'acquérir ces parcelles au prix des domaines 15 € le mètre carré soit 43 000 €.

Ces parcelles d'une contenance de 2 895 m² sont classées en zone UB au Plan local d'urbanisme du 14 mars 2013.

Le terrain ne présentant aucune utilité pour le département, ce dernier propose en priorité l'acquisition à la commune.

Ces parcelles sont classées en zone constructible et situées en agglomération. Elles sont sans accès et non viabilisées. La surface permettrait de réaliser une opération de logement.

Considérant l'intérêt de constituer une réserve foncière ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 5 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

Vu la proposition du conseil du département ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées au prix de 43 000 €, frais d'acte en sus ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir les formalités inhérentes

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE PLOEMEL (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 19 DEC. 2019
ID : 056-215601626-20191216-DB20191208-DE

PLOEMEUR Parcelles CT 65;68;96;97

GEOMAP Systems

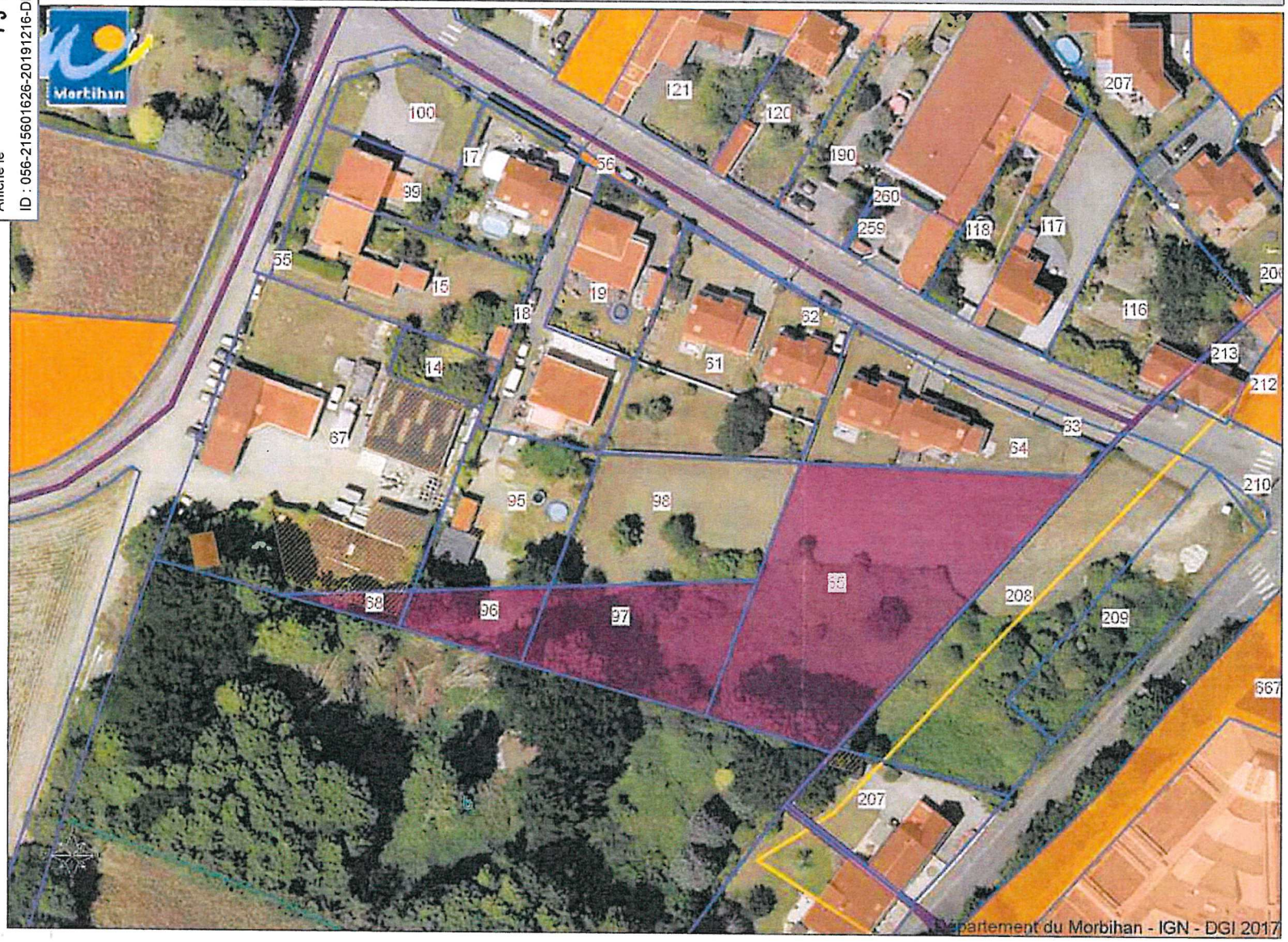

1:1000
m 5 10 15 20 25

Copyright (c) Geomap 2009